

Distribution d'autotests aux entreprises

Avec l'élargissement des restrictions sanitaires (*lire notre édition du 27 décembre*) qui vont impacter plusieurs secteurs de l'économie, le gouvernement et la Chambre de commerce distribueront gratuitement deux kits d'autotests antigéniques aux exploitants d'établissements relevant de l'Horeca, de l'événementiel et du fitness.

Le premier pourra être retiré à partir de demain à Luxexpo et le deuxième à partir du 5 janvier prochain au même endroit. Les deux kits ne pourront être récupérés en même temps qu'à partir du 5 janvier. Tout établissement concerné recevra un courrier par voie postale dans les prochains jours qui leur permettra de prendre un rendez-vous via un QR code pour retirer le kit de tests à l'horaire choisi.

À défaut de réception de ce courrier au 30 décembre, les professionnels concernés pourront s'adresser à un conseiller par téléphone au 42 39 39 700 ou envoyer un e-mail à co-vid19@houseofentrepreneurship. lu en indiquant : nom de l'entreprise, numéro RCS, adresse du siège social, nombre de salariés et preuve d'une activité éligible (photos, autorisation d'établissement, etc.) Ils pourront alors bénéficier de kits de tests.